



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 17 février 2017

Assemblées Générales de tous les syndiqués à Arles et Marseille

***Pour une CGT forte pour un service
public territorial de qualité !***

Cher.e camarade,

Les fonctionnaires dans leur globalité sont confrontés à des attaques sans précédent des principes d'égalité, d'accessibilité et de continuité de service public. Attaqués au quotidien dans nos droits, nos garanties collectives ou nos acquis nous devons faire face ensemble aux grands dossiers qui menacent nos conditions de travail, nos rémunérations, nos modèles territoriaux, nos carrières...

C'est pourquoi nous avons décidé de réunir l'ensemble des syndiqués sur deux temps d'échanges afin de partager le cahier revendicatif, acter ensemble nos priorités, construire les actions de demain et, enfin, décider du calendrier syndical.

Pour cela retrouvons-nous nombreux :

Jeudi 2 mars 2017 de 9h00 à 12h00

Au Musée de l'Arles antique en salle de réunion. Demandez d'ores et déjà vos décharges d'activité syndicale ("bons verts") en téléphonant au syndicat.

Lundi 6 mars 2017 de 9h00 à 12h00

Hôtel du département *salle des séances publiques (Marseille)*

Trois heures d'information syndicale ont été déposées par notre syndicat.

Ton avis est primordial et ta présence est indispensable à la plus large prise en compte des besoins de terrain.

***Fraternellement,
Alain ZAMMIT
Secrétaire général du syndicat CGT/CD13***



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

NON au RIFSEEP ! NON à la prime à la tête du client !

Pour une Revalorisation de nos rémunérations, une égalité de traitement et contre le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire de la Fonction publique créé par décret du 20 mai 2014, qui regroupe et fusionne nombre d'indemnités. Ce nouveau régime en cours de mise en œuvre dans notre Collectivité, est composé de deux primes :

► **l'IFSE** (l'indemnité de base) : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise versée mensuellement de façon fixe, mais variable suivant les différentes fonctions exercées dans le même cadre d'emploi ;

► **le CIA** : Complément Indemnitaire Annuel "au mérite" versé annuellement qui aura pour effet de généraliser l'individualisation des salaires et l'arbitraire au nom d'une prétendue prise en compte de "l'engagement professionnel".

Le CIA est facultatif et le Département peut décider de ne pas l'appliquer.

- parce que le RIFSEEP est synonyme de l'individualisation des salaires,
- parce qu'il remet en cause l'ensemble des garanties statutaires individuelles et collectives,
- parce que le RIFSEEP entérine les déqualifications de postes, permettant à un agent d'exercer des fonctions qui ne relèvent pas de son grade,
- parce que le RIFSEEP n'est pas accompagné d'une revalorisation et parce que, à enveloppe constante, ce sont les collègues qui paieront pour les quelques-uns qui verront leurs revenus augmentés,
- enfin, parce que le RIFSEEP a été rejeté par toutes les organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la Fonction publique.

Nous revendiquons que 100% du régime indemnitaire soit alloué sur la part fixe mensuelle (IFSE)

Nous exigeons que :

- les primes soient liées au grade et non au poste occupé, qu'elles suivent l'évolution du point d'indice et soient non modulables individuellement,
- les primes, pour toutes les catégories, soient revalorisées au niveau national,
- toutes les primes servant de complément salarial soient ensuite intégrées dans le traitement indiciaire et les grilles revalorisées en conséquence.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

MARDI 7 MARS 2017, MOBILISONS-NOUS TOUS ENSEMBLE !

Le 7 Mars 2017, les fédérations CGT des services publics, santé action sociale de l'État et des organismes sociaux appellent à la mobilisation dans l'unité la plus large pour défendre nos légitimes revendications !

Les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale adoptées sous l'actuel quinquennat ont organisé l'asphyxie et l'étranglement budgétaires de toutes les dimensions de l'action publique, celles de l'État, des collectivités territoriales, des hôpitaux, des établissements de l'action sociale, et plus largement encore, de la Sécurité sociale.

Sur le plan national comme local, la généralisation et l'aggravation des politiques d'austérité, au titre notamment du pacte de responsabilité, produisent des conséquences désastreuses :

- ▶ L'abandon, l'externalisation et la privatisation de missions publiques
- ▶ La négation des principes d'égalité, d'accessibilité et de continuité du service public
- ▶ La destruction des services de pleine compétence et de proximité
- ▶ Une politique de l'emploi inacceptable qui se caractérise par la poursuite des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, une précarité et une flexibilité toujours plus grandes, des attaques sans précédent contre les droits et les garanties collectives des personnels à l'image des attaques portées contre le Code du travail, le respect de la hiérarchie des normes, le statut général et les statuts particuliers des fonctionnaires
- ▶ Le refus persistant de procéder à une revalorisation significative des rémunérations.

Après cinq années d'une politique régressive, certain-ne-s candidat-e-s à l'élection présidentielle nous promettent que le pire est à venir !

Pour la CGT, la défense des intérêts des salarié-e-s – et plus largement de la population – revêt un caractère primordial et cela même à la veille d'échéances électorales cruciales pour l'avenir de notre pays.

C'est pourquoi la CGT appelle les personnels, dans l'unité la plus large, à se mobiliser le mardi 7 mars 2017.

MOBILISONS-NOUS...

→ pour faire des services publics des outils au service de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux, du plein emploi, d'une protection sociale de qualité pour toutes et tous, d'une nouvelle logique de développement organisant, y compris, la nécessaire transition écologique !

→ pour obtenir des mesures générales et immédiates de revalorisation des rémunérations, l'abrogation des réformes néfastes pour l'action publique et de tous les dispositifs de «salaire au mérite», les créations d'emplois partout où c'est nécessaire, la résorption de toutes les formes de précarité du travail, la réduction du temps de travail à 32 heures, le renforcement des droits et des garanties collectives !

→ pour obtenir les moyens nécessaires au financement de toute l'action publique et sortir des politiques d'austérité !

Le syndicat CGT du Conseil Départemental a déposé un préavis de grève local pour défendre les acquis des agents territoriaux et les justes revendications des forestiers-sapeurs, des agents des routes, des assistants techniques informatiques des collèges (ATI), de la DGA de la Solidarité en lutte et pour dire non au RIFSEEP et à sa prime à la tête du client !

**La CGT appelle à un rassemblement mardi 7 mars à 9h00
devant l'Hôtel du Département à Marseille (Saint-Just)**

avec pétition, prise de parole autour des réponses apportées au préavis local, suivi d'un

**Rassemblement départemental
à 11h00 devant la Préfecture
des Bouches-du-Rhône**

ENSEMBLE, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !